

LE SENTIER DU LITTORAL SUR LES CÔTES MÉTROPOLITAINES EN 2012



A RETENIR

Environ 4 600 kilomètres linéaires de sentier du littoral sont ouverts en 2012 sur les côtes métropolitaines, dont 1 600 au titre de la servitude de passage des piétons. Près de 1 400 km seront ouverts à court terme ou sont à l'étude. Cela fera donc un total de 6 000 km de sentiers à moyen terme.

La Bretagne concentre 2 760 km de sentier du littoral ouvert, ouvert à court terme ou à l'étude, surtout dans le Finistère et le Morbihan. Les régions Basse-Normandie et Provence-Alpes-Côte d'Azur disposent aussi de linéaires assez importants, supérieurs à 500 km.

Trois quarts des communes littorales disposent de manière significative d'un linéaire de sentier du littoral ouvert, ouvert à court terme ou à l'étude (tronçon supérieur à 2 km et/ou supérieur à la moitié de la façade littorale de la commune), soit 688 communes. Cette part est nettement plus faible en Seine-Maritime (risques d'éboulements de falaises) et en Corse, où le relief côtier, très accidenté, ne permet pas de faire cheminer un sentier.

Tableau 1 : récapitulatif du sentier du littoral en métropole

En km linéaires	Sentier ouvert					Ouvert à court terme ou à l'étude	Inaccessible	Total général
	SPPL (1)	Terrains CDL (2)	Autres terrains public	Sentier assurant la continuité	Total			
Nord	-	5	62	-	67	-	20	86
Pas-de-Calais	55	36	36	-	127	-	-	127
Nord - Pas-de-Calais	55	41	98	-	193	-	20	213
Picardie	2	2	8	30	41	43	17	101
Seine-Maritime	2	3	71	70	146	-	63	209
Eure	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute-Normandie	2	3	71	70	146	-	63	209
Calvados	8	19	56	3	86	15	31	132
Manche	198	-	172	37	407	105	79	591
Basse-Normandie	205	19	228	41	494	120	110	723
Manche Est - mer du Nord	263	65	405	140	873	163	210	1 247
Ille-et-Vilaine	88	6	37	-	131	11	3	145
Côtes-d'Armor	283	-	189	-	472	62	-	534
Finistère	374	98	253	2	727	491	23	1 242
Morbihan	294	29	168	-	492	375	60	926
Bretagne	1 040	133	647	2	1 822	940	86	2 849
Loire-Atlantique	64	1	63	11	140	0	-	140
Vendée	-	-	79	-	79	156	-	235
Pays de la Loire	64	1	142	11	219	156	-	375
Nord Atlantique - Manche Ouest	1 104	134	789	13	2 041	1 097	86	3 224
Poitou-Charentes	40	17	286	-	343	17	15	375
Gironde	7	17	149	-	173	-	4	178
Landes	76	6	-	-	82	-	23	105
Pyrénées-Atlantiques	-	7	28	9	44	-	-	44
Aquitaine	82	30	177	9	298	-	28	326
Sud Atlantique	123	47	462	9	641	17	43	701
Pyrénées-Orientales	16	5	51	42	113	2	18	134
Aude	2	9	132	1	144	-	2	146
Hérault	2	3	148	13	167	3	16	185
Gard	-	-	20	7	27	-	-	27
Languedoc-Roussillon	20	17	351	63	451	5	35	491
Bouches-du-Rhône	0	23	190	34	247	32	58	336
Var	92	21	12	6	131	6	-	137
Alpes-Maritimes	2	1	75	33	111	4	19	134
Paca	94	45	277	72	488	42	77	607
Haute-Corse	13	56	-	1	70	38	-	109
Corse-du-Sud	13	14	1	-	29	19	-	48
Corse	27	71	1	1	99	58	-	157
Méditerranée	141	132	629	136	1 039	104	113	1 256
Ensemble	1 632	378	2 286	298	4 594	1 381	451	6 427

(1) Servitude de passage des piétons le long du littoral

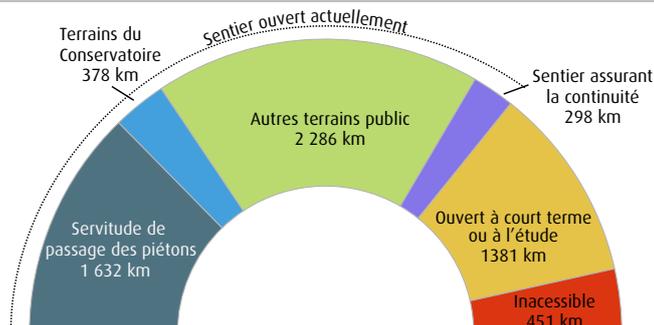
(2) Terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Sentier du littoral-Medde, 2012. Traitements : Cerema, SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral).

► Analyse globale du sentier

En 2012, près de 4 600 km de sentier du littoral sont ouverts sur les côtes métropolitaines avec différents statuts juridiques. La moitié, 2 286 km, est ouverte sur des terrains publics, hors Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, comme le domaine public maritime, un peu plus d'un tiers (35,5 %) sur des terrains privés au titre de la servitude de passage des piétons le long du littoral, 8,2 % sur des terrains acquis par le Conservatoire et 6,5 % sur des tronçons assurant la continuité. Ces tronçons sont situés à l'intérieur des terres lorsque le littoral est inaccessible (port, installation militaire, zone fragile...). Près de 1 400 km de sentiers seront ouverts à court terme ou sont à l'étude. Cela fera un total de 6 000 km de sentiers accessibles à moyen terme. Par ailleurs, 451 km de tronçons sont déclarés comme inaccessibles.

Figure 1 : les différents types de tronçons du sentier du littoral en métropole



Sentier du littoral-Medde, 2012. Traitements : Cerema, SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral).

Le sentier du littoral ouvert, ouvert à court terme ou à l'étude passe de manière significative dans plus des trois quarts des communes littorales maritimes au sens de la loi « Littoral », soit 688 communes sur les 885 communes concernées¹. Ces 688 communes regroupent 85 % du linéaire côtier métropolitain.

► Analyse détaillée du sentier

L'ouverture du sentier du littoral par les services déconcentrés de l'Etat dépend de nombreux paramètres :

- La structure du foncier en bord de mer : propriétaires privés/publics, taille des parcelles ;
- Le relief ;
- Les risques d'éboulement des falaises ou des côtes rocheuses basses à moyennes ;
- La présence de grandes zones humides ;
- La présence d'importantes zones bâties, dont celles inaccessibles.

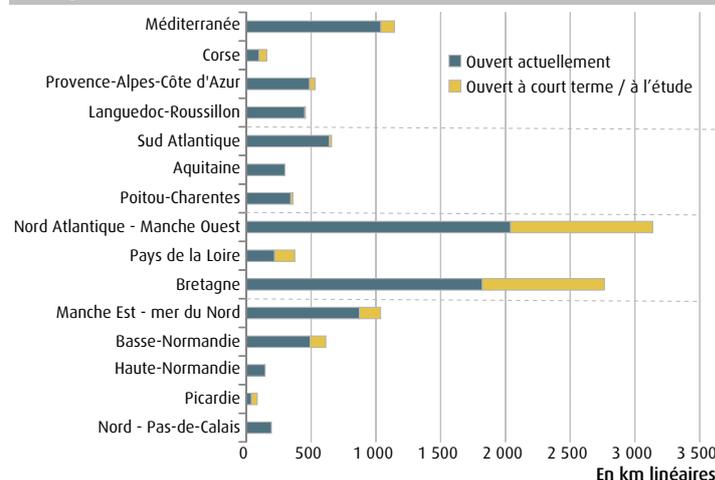
La répartition du sentier est hétérogène sur les côtes métropolitaines. Avec son linéaire côtier important et découpé, la Bretagne concentre à elle seule 2 760 km de sentiers du littoral ouverts, ouverts à court terme ou à l'étude en 2012. Les régions Basse-Normandie et Provence-Alpes-Côte d'Azur disposent de plus de 500 km de sentier, respectivement 610 et 530 km. Malgré son linéaire côtier important, la Corse ne

¹ On considère qu'une commune dispose d'un sentier de manière significative quand le sentier ouvert, à l'étude ou accessible à court terme fait plus de 2 km de long sur son territoire et / ou son linéaire représente plus de la moitié du linéaire du bord de mer de la commune.

dispose que de 160 km de sentiers. Ainsi, la façade Manche Est - mer du Nord représente un peu plus de 1 000 km de sentier du littoral, la façade Nord Atlantique - Manche Ouest près de 3 150, le littoral Sud Atlantique 660 et le pourtour méditerranéen environ 1 150.

La part du sentier ouvert à court terme ou à l'étude est très forte en Picardie (52 %), en Bretagne (34 %), en Corse (37 %) et en Basse-Normandie (20 %). Elle est nettement plus faible dans les autres régions, où elle ne dépasse pas 10 %.

Figure 2 : répartition du sentier ouvert, ouvert à court terme ou à l'étude par façade

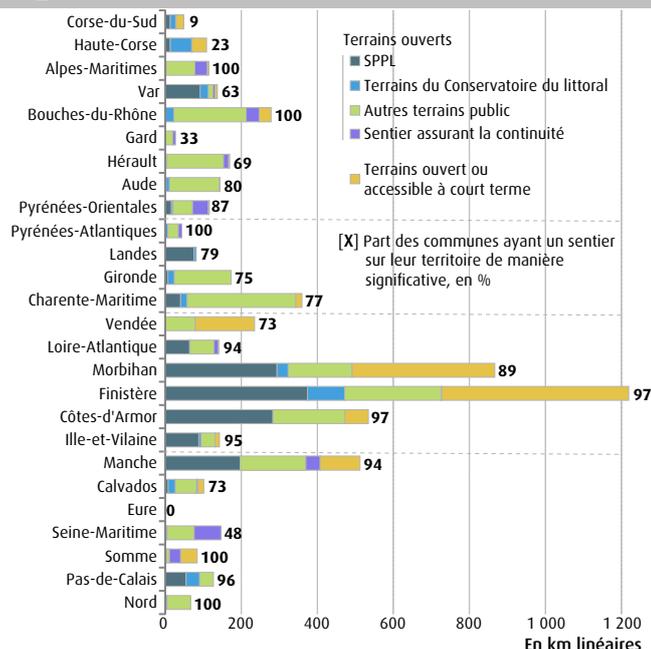


Sentier du littoral-Medde, 2012. Traitements : Cerema, SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral).

Dans le détail, le sentier ouvert, ouvert à court terme ou à l'étude est très important sur les littoraux du Finistère (1 219 km), du Morbihan (867 km), des Côtes-d'Armor (534 km), de la Manche (512 km), de Charente-Maritime (360 km), des Bouches-du-Rhône (279 km) et de Vendée (235 km). Suivant les types de côte, la nature juridique des terrains empruntés par le sentier diffère. Les terrains publics hors Conservatoire, dont le domaine public maritime, sont importants sur les côtes basses, où les plages permettent le libre passage des piétons. C'est le cas dans l'Hérault, l'Aude, la Gironde et en Centre Atlantique (Charente-Maritime et Vendée). Les servitudes sont plus importantes pour les côtes plus hautes, où le sentier emprunte des terrains privés. C'est le cas dans le Var, en Bretagne ou dans la Manche. Les terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres représentent un part importante du sentier en Haute-Corse et dans le Pas-de-Calais.

A eux seuls, les départements du Finistère et du Morbihan regroupent près des deux tiers des tronçons ouverts à court terme ou à l'étude.

Figure 3 : détail du sentier ouvert, ouvert à court terme ou à l'étude par département



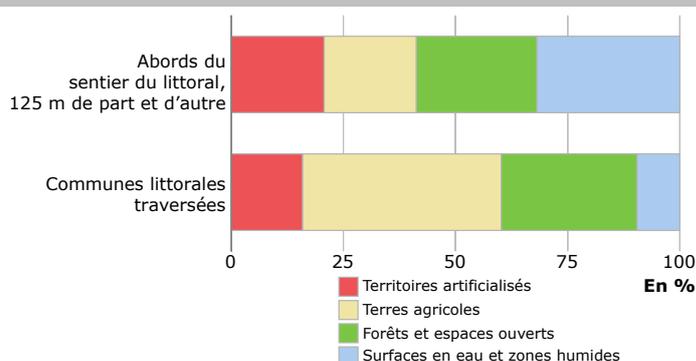
Sentier du littoral-Medde, 2012. Traitements : Cerema, SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral).

La part des communes littorales traversées par le sentier du littoral de manière significative est très variable suivant les départements. Elle est très forte, supérieure à 90 %, du Nord à la Loire-Atlantique excepté en Seine-Maritime (48 %) et, de manière moindre, dans le Calvados (73 %). En Seine-Maritime, cela s'explique par les risques d'éboulement très importants de la côte d'Albâtre rendant dangereux le passage du sentier, et par la présence de l'importante zone industrialo-portuaire du Havre, sur l'estuaire de la Seine. Trois quart des communes ou un peu plus sont concernées de la Vendée aux Landes. En Vendée et en Charente-Maritime, les zones de marais sont peu empruntées par le sentier du fait de la difficulté de le faire cheminer entre des surfaces en eau, des zones de production conchylicole et des prairies humides. Dans les Landes, le camp militaire entre Biscarosse et Mimizan interrompt la continuité du cheminement. En Méditerranée, la part des communes traversées est variable. Peu de communes arrière-lagunaires sont concernées dans l'Aude, l'Hérault et le Gard. Par contre, 100 % des communes littorales des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes sont concernées. Enfin, la part des communes est faible en Corse, surtout en Corse-du-Sud (9 %), du fait du relief très accidenté de la plupart des côtes de l'île ne permettant pas de faire cheminer un sentier.

► Caractérisation du sentier du littoral L'occupation du sol des abords du sentier

Les territoires traversés par le sentier ouvert, ouvert à court terme ou à l'étude (pour l'étude, le choix a été fait de retenir une bande de 125 m de part et d'autre du sentier) sont spécifiques en comparaison à l'occupation moyenne du sol des 688 communes littorales concernées. Les terres agricoles sont nettement moins présentes alors que les territoires artificialisés mais surtout les surfaces en eau et les zones humides sont nettement plus importants.

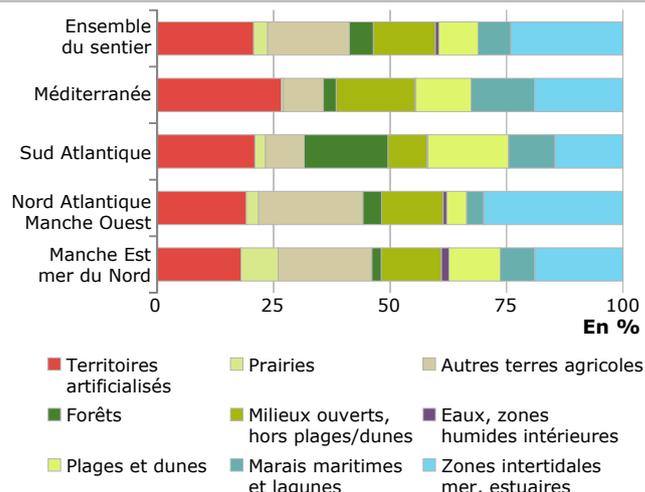
Figure 4 : occupation du sol comparée des abords du sentier et des communes traversées



Sentier du littoral-Medde, 2012 - UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006. Traitements : Cerema, SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral).

Dans le détail, les dunes et plages, les marais salants et maritimes, les zones de balancement des marées (zone intertidale), les lagunes, les estuaires et mer, appelés ici « milieux marins », représentent près de 40 % des territoires rencontrés. Les autres milieux naturels ouverts, dont les prairies, les zones humides et les surfaces en eau continentale en couvrent 17 %.

Figure 5 : occupation du sol détaillée des abords du sentier par façade maritime



Sentier du littoral-Medde, 2012 - UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006. Traitements : Cerema, SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral).

Les territoires artificialisés sont aussi importants : un cinquième des abords du sentier (21 %). Par contre, les terres agricoles, hors prairies, sont peu nombreuses, seulement 18 %, de même que les forêts (5 %). Malgré un niveau d'artificialisation élevé, le sentier permet donc d'accéder à d'importants milieux naturels, entre terre et mer.

Ifremer

Agence des
aires marines protégées



Suivant les façades, l'occupation du sol aux abords du sentier varie. L'artificialisation est importante dans le Nord, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique, les Pyrénées-Atlantiques et l'essentiel des façades départementales continentales de Méditerranée. Les terres agricoles sont nombreuses sur les littoraux septentrionaux, de la Manche au Morbihan, alors que les plages et les dunes sont importantes dans les Landes et dans l'Hérault, et les milieux ouverts, hors dunes, en Corse et dans les Bouches-du-Rhône. Les milieux marins représentent toujours plus du tiers de l'occupation du sol, entre 37 % en Manche Est – mer du Nord et 44 % en Méditerranée.

Les côtes rencontrées par le sentier

Le tracé du sentier a été croisé avec les données d'altitude de l'IGN (BD Alti®) et sa distance minimale à la côte a été calculée, pour les 741 communes traversées, même ponctuellement.

Dans quatre communes traversées sur dix, le sentier, ouvert, ouvert à court terme ou à l'étude, chemine sur les rivages, avec des altitudes n'excédant pas 10 – 15 m. Il s'agit de plages et de hauts de plages, de platiers rocheux ou de digues. Ce type de tracé est important de la mer du Nord à l'Atlantique. Il regroupe plus d'une commune sur deux dans le Nord, la Somme, du Calvados à la Manche, dans le Morbihan, de la Loire-Atlantique à la Charente-Maritime, et de l'Aude aux Bouches-du-Rhône.

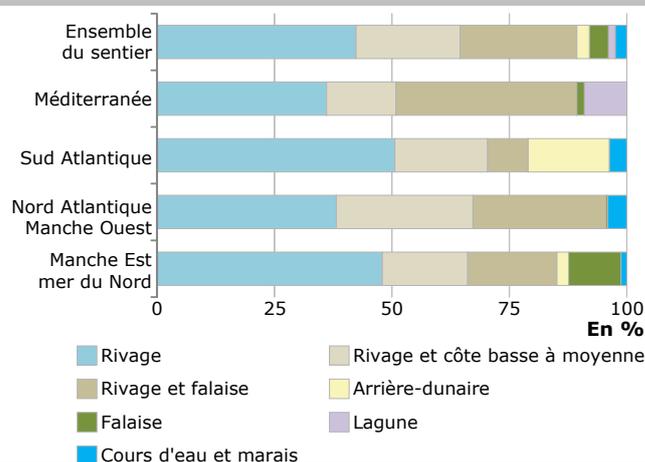
Dans un peu plus d'une commune sur cinq, le sentier chemine entre rivages et côtes basses à moyennes de moins de 30 m d'altitude. Cela concerne des dunes, des côtes rocheuses, voire des centres villes. Ces tracés sont souvent rencontrés dans le Pas-de-Calais, en Bretagne, dans les Landes, en Corse-du-Sud et dans les Alpes-Maritimes.

Pour un quart des communes, le sentier chemine entre rivages et falaises (altitude supérieure à 30 m). Cela concerne surtout le Pas-de-Calais, la Seine-Maritime, l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-

d'Armor, le Finistère, les Pyrénées-Atlantiques, le Roussillon, la région Paca et la Corse. Le sentier n'empreinte parfois que des secteurs de falaises en Seine-Maritime, dans le Calvados et dans le Var, plus rarement.

Le sentier peut aussi traverser des environnements particuliers, parfois éloignés du rivage, comme des espaces arrière-dunaires, en Aquitaine et dans le Nord, des bords de cours d'eau, dans le Morbihan, ou des rivages lagunaires, en Méditerranée occidentale ; les territoires de marais traversés par le sentier étant peu nombreux.

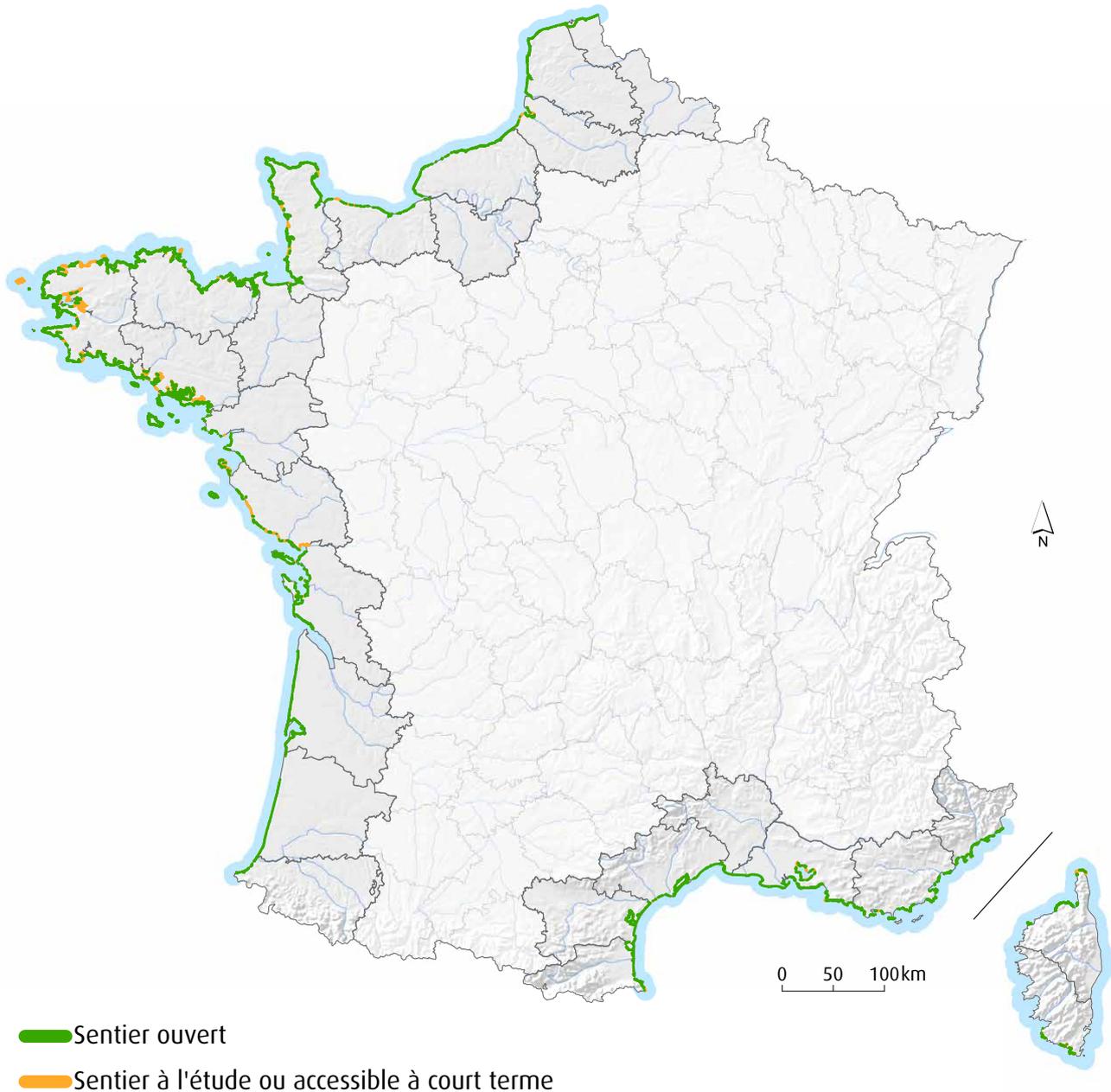
Figure 6 : côtes rencontrées par le sentier



Sentier du littoral-Medde, 2012 – IGN BD Alti®. Traitements : Cerema, SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral).

► Pour en savoir plus : carte du sentier

Carte 1 : tracé du sentier ouvert, ouvert à court terme ou à l'étude en métropole



Sentier du littoral-Medde, 2012 – IGN BD Alti®. Traitements : Cerema, SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral).

► Informations sur la réalisation de cette fiche

• CONTEXTE

D'après un sondage réalisé par l'Ifop pour l'Agence des aires marines protégées en 2014, 85 % des Français de métropole déclarent pratiquer les promenades et l'observation en bord de mer. Près de 6,2 millions de personnes résident dans les communes littorales et les capacités d'accueil touristique de ces dernières sont de 8 millions de lits. Par ailleurs, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres a estimé le nombre de visiteurs sur ses sites à 40 millions en 2014. Ainsi, tous les sentiers de randonnée ou de promenade, dont le sentier du littoral, sont très utilisés en bord de mer. Ils permettent d'accéder à des espaces de pleine nature, entre terre et mer, ou à des espaces de détente et de promenade en territoires urbanisés.

• DÉFINITION

Aussi appelé le sentier des douaniers, le sentier du littoral est aménagé pour les piétons. Il permet d'accéder puis de cheminer le long du littoral sur des tronçons de natures juridiques divers : des terrains publics, dont des terrains acquis par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et le domaine public maritime (DPM), ou des propriétés privées au titre de la servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL). Résultant de la loi d'orientation foncière de décembre 1976, la SPPL institue un droit de passage strictement piétonnier sur les parcelles privées du bord de mer. Sa mise en œuvre est assurée par les services déconcentrés de l'Etat, en concertation avec les élus locaux et les propriétaires concernés.

Les données concernant le sentier du littoral sont collectées tous les deux ans par le Cerema (Direction territoriale Normandie-Centre) pour le compte du ministère de l'Écologie, auprès des 26 Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) en métropole et des DEAL pour les 5 départements d'outre-mer, pour lesquels l'application du droit des servitudes de passage sur le littoral est plus récente, ayant été institué par un décret de 2010. Une fois collectées, ces informations sont mises à la disposition de tous sur le site [Géolittoral](#).

Dans cette fiche, sont pris en compte différents types de tronçons du sentier du littoral :

- Les tronçons actuellement ouverts en fonction de leurs différents statuts, sur parcelles privées ou publiques ;

Ifremer

Agence des
aires marines protégées



- Les tronçons à l'étude ou ouverts à court terme : cela comprend les SPPL approuvées avant travaux ou dont les travaux sont en cours, les SPPL avec enquête publique réalisée ou à l'étude ;
- Les tronçons déclarés comme inaccessibles du fait de la présence d'installations dont les ports, de la fragilité des sols ou de la flore et de la faune qui doivent être épargnées.

• Type d'indicateur : indicateur de réponse

• Objectifs

L'objectif de cette fiche est de connaître la mise en œuvre du sentier du littoral sur les rivages métropolitains. Quelle est la longueur actuelle du sentier ? Quels linéaires sont prévus pour être ouverts à court terme ? Quelle est la répartition du sentier sur les côtes françaises et pourquoi ? Ce sont les principales questions auxquelles répond cette fiche.

• Champ géographique

Ensemble des communes où passe le sentier du littoral actuellement ouvert, ouvert à court terme ou à l'étude. Cela concerne 741 communes en métropole dont 735 communes littorales au sens de la loi « Littoral » de janvier 1986, et six autres communes, en retrait du littoral (une dans le Pas-de-Calais et cinq dans la Manche dont quatre dans la baie des Weys).

• **Source : sentier du littoral-Medde, 2012. Dernière année disponible à la date de rédaction de la fiche.**

• **Rédacteurs : Service de l'Observation et des Statistiques et Cerema, DT Normandie-Centre**

• **Date de rédaction : septembre 2015**